



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT, À LA SALLE GUY
POITRAS, LE LUNDI 15 JANVIER 2024 2023À 19h00.**

Sont présent(e)s :

M. Guy Coté,	Maire
M. Alain Bachand, conseiller :	siège n° : 1
M Eric Larocque, conseiller :	siège n° : 2
Mme Valérie Desbiens, conseillère :	siège n° : 4
Mme Danielle Michaud, conseillère :	siège n° : 5
Mme Edith Simard, conseillère :	siège n° : 6

M. Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

M. Réjean Sini, conseiller : siège n° : 3

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19H00.

10 personnes sont présentes à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture d'assemblée**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023**
4. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre à 19H30 2023 portant sur le budget 2024**
5. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 à 19h45 portant sur le règlement #2023-07 concernant la taxation 2024**
6. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 6.1. Communication du maire et suivi des conseillers;
 - 6.2. Souper a la chambre de commerce;
7. **INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 7.1. Dépôt de la correspondance;



No de résolution
ou annotation

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 8.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit;
- 8.2. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2023;
- 8.3. Demande emplois été canada 2024;
- 8.4. Adoption du règlement # 2023-07 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2024;
- 8.5. Autorisation de reconduire la résolution #2023-10-05, concernant les signataires au compte bancaire de la municipalité;
- 8.6. Autorisation à la directrice générale adjointe à remettre les documents au vérificateur comptable;
- 8.7. Résolution afin de fixer les endroits d'affichage des avis publics de la municipalité, selon l'article 431 du Code Municipal;
- 8.8. Rémunération des élus pour l'année 2024;
- 8.9. Paiement de la cotisation pour le contrat d'entretien et soutien de PG Solutions pour 2024 – Autorisation de paiement;
- 8.10 Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations de dons ou d'autres avantages reçus par un membre du conseil pour l'année 2023;
- 8.11 Adoption – Politique #2024-01 – Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité de Godbout;
- 8.12 Renouvellement de l'ADMQ pour l'année 2024 et paiement de la cotisation pour la directrice générale adjointe;
- 8.13 Adoption – procédure de gestion des incidents de confidentialité;
- 8.14 Don bingo cadeau au Club de l'Âge d'Or et le Club des Fermières;
- 8.15 Autorisation que la Municipalité accepte que le terrain du Parc Intergénérationnel soit utilisé pour la fête de la St-Jean Baptiste;
- 8.16 Confirmation de la réalisation des travaux visés par la reddition de compte du PRABAM;
- 8.17 Achat d'un portable;

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Entente de financement visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt dans la Municipalité de Godbout;

10. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT

Pas de point à traiter

11. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Autorisation de déposer une demande pour le projet (image de marque);

12.2 Autorisation de déposer une demande pour le programme de soutien financier aux organismes souhaitant réaliser une initiative de mobilité active et sécuritaire sur leur territoire (Vélos);

13. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 Mandater Réjean Sini au développement des terrains disponibles;

14. VARIA

12.1 _____

12.2 _____

12.3 _____

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-01-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par M. Guy Côté maire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Danielle Michaud

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-02

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Bachand

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 soit approuvé.

2024-01-03

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023 A 19H30 BUDGET

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 préalablement à la présente séance.



No de résolution
ou annotation

2024-01-04

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Edith Simard

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2023 À 19H45 PORTANT SUR LE RÈGLEMENT #2023-07 CONCERNANT LA TAXATION

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 19H45 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Desbiens

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CONSEIL MUNICIPAL

6.1 Communication du maire et suivi des conseillers.

2024-01-05

6.2 Participer au souper de la Chambre de Commerce – Conférence avec la Ministre de la Côte Nord, Madame Kateri Champagne-Jourdain le 19 janvier 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Larocque

QUE le conseil municipal autorise M Guy Coté de participer au Souper - Conférence avec la ministre de la Côte-Nord, Madame Kateri Champagne-Jourdain le 19 janvier 2024 au montant de 125.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-01-06

8.1 Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit.

ATTENDU QUE la liste des comptes payés et à payer ont été déposées pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Danielle Michaud



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2024-01-07

D'approuver la liste des comptes payés au montant de 20 944.08\$ d'autoriser le paiement des comptes à payer pour la somme de 115 026.03\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2023

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 décembre 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Godbout;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Simard

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-08

8.3 Demande de subvention chez Emploi Canada pour l'été 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Godbout désire offrir des emplois d'été à ses citoyens présentement aux études;

ATTENDU QUE la municipalité a des besoins à combler, soit quatre postes, 2 en accueil touristique et 2 comme journalier

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M Alain Bachand

QUE la Municipalité de Godbout mandate le directeur général afin d'effectuer les demandes au programme « Emplois Été 2024 » du gouvernement du Canada pour les postes d'emplois étudiants.

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Godbout tous les documents relatifs à ces demandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-09

8.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-07 CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION DE L'ANNÉE 2024

Mention est faite par le directeur général que l'objet du règlement 2023-07 est d'établir le taux de taxation pour l'année 2024 ainsi que les modalités de paiement. Ledit règlement sera adopté sans changement apporté au projet de règlement déposé à la séance du 12 décembre 2023.

ATTENDU QUE l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Danielle Michaud à la séance du 12 décembre 2023;

ATTENDU QU'un dépôt du présent règlement a été effectué en date du 12 décembre 2023 par le conseiller Réjean Sini;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Desbiens et résolu unanimement que le règlement #2023-07 est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation
2024-01-10

8.5 AUTORISATION DE RECONDUIRE LA RÉOLUTION #2023-10-05 CONCERNANT LES SIGNATAIRE AU COMPTE BANCAIRE, SOIT LE MAIRE, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL OU DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, AINSI QUE LES CONSEILLERS(IÈRES) DÉSIGNÉ(E)S À SIGNER LES DOCUMENTS ET CHÈQUES POUR L'ANNÉE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Larocque

Que la municipalité de Godbout reconduise la résolution # 2023-10-05 concernant les signataires au compte de bancaire, soit le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe ainsi que Edith Simard et Réjean Sini, à signer les documents et les chèques (dépenses incompressibles) pour et au nom de la municipalité pour l'année 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-01-11

8.6 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À REMETTRE LES DOCUMENTS AU VÉRIFICATEUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Danielle Michaud

Que la municipalité de Godbout autorise la directrice générale adjointe à remettre les documents nécessaires à la firme comptable pour la vérification de l'exercice financier 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-01-12

8.7 RÉOLUTION AFIN DE FIXER LES ENDROITS D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ (SELON L'ARTICLE 431 DU CODE MUNICIPAL)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Simard

QUE la municipalité de Godbout fixe les endroits suivants pour l'affichage des avis publics de la municipalité: l'entrée du bureau municipal et le site internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-13

8.8 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement 2015-276 sur le traitement des élus municipaux prévoit une indexation de la rémunération des membres du conseil municipal correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada au 30 septembre de l'année précédant l'exercice financier suivant;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation de septembre 2023 pour le Canada est de 3.8%;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Alain Bachand et résolu unanimement qu'une augmentation de 3.8% sera apportée à la rémunération de chacun des membres du conseil de la municipalité de Godbout pour l'année 2024, comme ci-dessous :

ANNÉE 2024	MAIRE	CONSEILLERS(ÈRES)
Rémunération base	6 400\$+3,8%= 6 643\$	2 133\$+3.8%= 2 214\$
Allocation de dépenses	3 200\$+3.8%= 3 322\$	1 067\$+3.8%= 1 107\$
TOTAL	9 600\$+3.8%=9 965\$	3 200\$+3.8%=3 322\$



No de résolution
ou annotation

2024-01-14

QU'un budget total de 29 893\$ pour la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux est prévu au budget de l'année 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.9 CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DE PG SOLUTIONS POUR 2024 – AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Simard

QUE la municipalité de Godbout autorise le paiement de la facture no CESA53721 de PG Solutions Inc. au montant de 9987.87\$ taxes incluses pour le contrat d'entretien et soutien des applications du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.10 DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONS OU AUTRES AVANTAGES REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

Le directeur général & greffier-trésorier dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2023 tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Godbout. Aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus.

2024-01-15

8.11 POLITIQUE NO 2024-01 - POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT qu'en 2023, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Larocque

QUE le conseil municipal adopte la politique no 2024-01 - Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnel de la municipalité de Godbout.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2024-01-16

**8.12 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ POUR 2024
ET PAIEMENT DE COTISATION POUR LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE ADJOINTE**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Danielle Michaud

QUE la municipalité de Godbout autorise de déboursier un montant de 980\$, taxes en sus, pour le paiement de la cotisation annuelle ainsi que l'assurance juridique de la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-01-17

**8.13 ADOPTION – PROCEDURE DE GESTION DES INCIDENTS DE
CONFIDENTIALITÉ**

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité de Godbout d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 63.8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit les obligations de la Municipalité en matière d'incident de confidentialité ;

CONSIDÉRANT QU'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Municipalité a élaboré une procédure en cas d'incident de confidentialité ;

CONSIDÉRANT le projet de procédure soumis ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Simard, **ET RÉSOLU** d'adopter la Procédure en cas d'incident de confidentialité jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-18

**8.14 DON POUR LE BINGO-CADEAU CONJOINTEMENT AU CLUB
DE L'ÂGE D'OR ET AU CLUB DES FERMIERES DE GODBOUT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Bachand

QUE la municipalité de Godbout accepte de faire un don de 500\$ conjointement au Club de l'Âge d'Or et au Club des Fermières pour l'activité du Bingo-Cadeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-19

**8.15 AUTORISATION QUE LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE QUE LE
TERRAIN DU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL SOIT UTILISER
POUR LA FÊTE DE LA ST-JEAN BAPTISTE**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Desbiens

QUE la municipalité de Godbout accepte que le terrain du Parc Intergénérationnel soit utilisé pour la fête de la St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2024-01-20

8.16 CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LA REDDITION DE COMPTE DU PRABAM

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Danielle Michaud

QUE la municipalité de Godbout confirme que la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale pour le programme PRABAM du ministère ont été complétés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-21

8.17 ACHAT D'UN PORTABLE POUR LA DIRECTION GÉNÉRAL

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Simard

QUE la municipalité de Godbout accepte d'acheter un nouveau portable au montant de 1000.44\$ plus taxes au directeur général afin qu'il puisse travailler à distance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-01-22

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

ENTENTE DE FINANCEMENT VISANT LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE FORÊT DANS LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

ATTENDU QUE le gouvernement a approuvé le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) à titre de politique-cadre sur les changements climatiques ainsi que son Plan de mise en œuvre 2022-2027;

ATTENDU QUE l'article 15.1 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (RLRQ, chapitre M-30.001) prévoit qu'est institué le Fonds d'électrification et de changements climatiques et que ce fonds est affecté au financement, dans le respect des principes, des orientations et des objectifs établis dans la politique-cadre sur les changements climatiques, de toute mesure visant la lutte contre les changements climatiques, notamment au moyen de l'électrification;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15.4.3 de cette loi, lorsque les activités d'un ministère permettent la mise en œuvre de mesures pouvant être financées par le fonds conformément à l'article 15.1, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs peut conclure une entente avec le ministre responsable de ce ministère afin de lui permettre de porter au débit du fonds les sommes pourvoyant à ces mesures;

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et le ministre ont conclu le 20 mai 2021 une entente relative à la coordination de la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le ministre est responsable de l'action 3.1.4.2 du plan de mise en œuvre du PEV 2030 visant à « Implanter des solutions d'adaptation pour les feux de forêt »



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le Cadre pour la prévention de sinistres, adopté en juin 2013 par le Conseil des ministres, vise à soutenir la mise en œuvre de mesures en appréciation (analyse et recherche sur les risques), en traitement (travaux de prévention et d'atténuation) et en communication, notamment pour les risques liés aux feux de forêt;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) est responsable de la gestion du Cadre pour la prévention de sinistres;

ATTENDU QUE les feux de forêt historiques de l'été 2023 ont mis en lumière les risques potentiels associés aux feux de forêt pour la Municipalité de Godbout;

ATTENDU QU'une étude qui sera réalisée par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) permettra d'identifier des solutions appropriées pour réduire les risques de feux de forêt pouvant menacer des personnes et des biens, et ce, en tenant compte de l'évolution des changements climatiques et du climat futur;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la Municipalité de Godbout afin de préciser les modalités d'octroi et Paraphes PEV 23-24-25 Page 3 sur 16 de versement de l'aide financière pour mettre en œuvre les mesures recommandées par la SOPFEU;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Gagné

QUE, le conseil municipal de Godbout autorise de faire la demande de financement auprès du ministère en regard de la mise en œuvre de mesure d'atténuation des risques liés au feux de forêt et nomme le directeur général pour signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT

Pas de point à traiter

11. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE POUR LE PROJET « IMAGE DE MARQUE »

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Larocque

QUE la municipalité de Godbout accepte de déposer une demande pour le projet « image de marque » et la directrice générale adjointe signera les documents requis.

QUE la municipalité de Godbout accepte de faire une mise de fond de 4 918\$.

Les conseillères Edith Simard et Danielle Michaud s'abstiennent de voter.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2024-01-23



No de résolution
ou annotation
2024-01-24

12.2 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISME SOUHAITANT RÉALISER UNE INITIATIVE DE MOBILITÉ ACTIVE ET SÉCURITAIRE SUR LEUR TERRITOIRE « Godbout s'active » (Vélos)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Desbiens

QUE la municipalité de Godbout accepte de déposer une demande pour le programme de soutien financier aux organismes souhaitant réaliser une initiative de mobilité active et sécuritaire sur leur territoire (Vélos) et la directrice générale adjointe signera les documents requis.

QUE la municipalité de Godbout accepte de faire une mise de fond de 3 000\$.

Les conseillère Edith Simard et Danielle Michaud s'abstiennent de voter.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2024-01-25

13. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 MANDATER RÉJEAN SINI POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT AU NIVEAU DES TERRAINS DISPONIBLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Godbout veut offrir des opportunités de terrain pour les nouveaux citoyens afin de s'établir

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Bachand

QUE le conseil municipal mandate M Rejean Sini pour faire le développement de la municipalité de Godbout au niveau des terrains disponible, faire des recherches, demander des soumissions, et d'aviser le conseil de ces résultats afin de maximiser le développement de notre municipalité.

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-01-26


16. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Danielle Michaud

DE lever l'assemblée il est 20h29



Guy Côté
Maire



Gilles Provencher
Directeur général, greffier trésorier